

Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau
Commune de **BOUILLON**

ENQUETE PUBLIQUE

du 30.06.2022 au 15.07.2022 (affichage le 25.06.2022)

DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Organisation de l'enquête publique : articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement

Références SPW : 10004843/FGE.mbr / Réf. pour le projet : 10004843 / Réf. pour l'établissement : 10104442

Référence commune : U202100006

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de la SA BRICKS & LEISURE VASTGOED en vue d'obtenir le **PERMIS UNIQUE** – classe 2 pour :

« **La démolition des bâtiments et le construction et l'exploitation d'un hôtel de 112 chambres, 45 suites, comprenant un restaurant, des salles de réunion, une piscine et un parking semi-souterrain** ».

Situation : rue du Collège- 6830 BOUILLON

Parcelle cadastrée 1^o division - Bouillon – Section A n°396D2, n°408D2, n°408R, n°408Z, n°409L, n°409M, n°409P, n°409R, n°409S

Le projet est soumis à enquête publique car la demande comprend :

- une dérogation au plan de secteur (implantation en partie en zone de parc – art. D.IV.11 et D. IV. 22§1^{er} 5^o du CoDT)
- des écarts au Guide Régional d'Urbanisme (anciennement Règlement Général sur les Bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme. Centre ancien protégé. (art.394 : largeur de la Ruelle des Goujons, art.395 : front de la rue du Collège non continu, art.395-396 : utilisation ponctuel de l'acier corten en matériel de façade et de toiture (coiffe de la terrasse couverte et l'auvent de l'entrée), art.402 : revêtement des parkings extérieurs des véhicules (dalles béton en gazonnées)).
- des écarts au Schéma de Développement Communal (SDC) (implantation en partie en zone de par cet en zone de risque naturel majeur) ;

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire, conformément au courrier du 15.06.2022 du SPW;

Une permanence se tiendra le 15 juillet 2022 de 08h30 à 11h00 au service urbanisme.

L'enquête publique est ouverte le 30.06.2022 au 15.07.2022.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DEMANDE	DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L'ENQUETE	LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES AU :
<u>25.06.2022</u> (au 15.07.2022)	<u>30.06.2022</u>	Administration Communale Place Ducale n°1 6830 BOUILLON <u>Le 15 juillet 2022 à 11h00</u>	Collège Communal Place Ducale n°1 6830 BOUILLON

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'affichage jusqu'à la date de clôture de l'enquête (le lundi, mardi, jeudi ou vendredi de 8h30 à 12h00, ou sur rendez-vous à fixer au plus tard 24h00 à l'avance) à l'Administration communale de Bouillon auprès du Service urbanisme de la Commune, au téléphone 061/280.328 ou au 061/280.326.

Tout intéressé peut formuler ses réclamations et observations écrites auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête (à peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés) :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, à l'attention du Collège communal, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON ;
- Par télécopie au numéro 061/46.80.48 ;
- Par courrier électronique aux adresses suivantes : angelique.delsaut@bouillon.be ou isabelle.moreno@bouillon.be;
- Remises au Service urbanisme dont le bureau se situe Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique pour « **La démolition des bâtiments et le construction et l'exploitation d'une hôtel de 112 chambres, 45 suites, comprenant un restaurant, des salles de réunion, une piscine et un parking semi-souterrain** ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service urbanisme de l'administration communale (Mmes MORENO Isabelle ou DELSAUT Angélique) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le Fonctionnaire technique, le Fonctionnaire délégué ou le Service urbanisme sont à la disposition de la population pour donner des explications techniques.

A Bouillon, le 21.06.2022

Par le Collège,

Le Directeur général,

MATHIEU Jean

Le Bourgmestre

ADAM Patrick

Coordonnées du Fonctionnaire Technique : SPW – Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur-Luxembourg, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081/71.53.00).

Coordonnées du Fonctionnaire Délégué : SPW – DGO4 – Direction d'Arlon, Place Didier 45, 6700 ARLON (063/58.91.11).